



13^{ème} Trophée
de la Baie de Concarneau
Dimanche 6 Octobre 2019



Sélectif Régional qualificatif du
championnat de France 2020
Nage en Eau Vive Course En Ligne



Renseignements & inscriptions :
info-nev@cibpl.fr
06 83 02 72 48

Nage en Eau Vive Course en Ligne Sélectif pour le Championnat de France 2020

Dimanche 6 octobre 2019 –
13^{ème} Trophée de la Baie de Concarneau

Dossier de course

Pour la 13^e édition du Trophée de la Baie, le Club de Plongée de Cornouaille et la Commission Régionale de Nage en Eau Vive du CIBPL mutualisent deux évènements, le dimanche 6 octobre 2019 à Concarneau (29) : L'épreuve annuelle de Nage Avec Palmes et le sélectif interrégional de Nage en Eau Vive Course en Ligne. Les deux épreuves se déroulent sous l'égide de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM). Elles sont inscrites au calendrier interrégional Bretagne et Pays de la Loire de la fédération.

Toutes les informations sur ces deux jours de manifestation sont disponibles sur eau-vive.cibpl.fr.

Kenavo ar wech all !

1. Programme : Dimanche 6 octobre 2019.....	3
2. Modalités de la manifestation.....	3
3. Comités de supervision de la course.....	5
4. Inscriptions.....	6
5. Sécurité.....	8
6. Descriptif Courses : Boucle(s) dans la Baie de Concarneau ...	8
7. Accès & Hébergements.....	9
9. Contacts.....	10

1. Programme : Dimanche 6 octobre 2019

<i>Horaire</i>	<i>Thème</i>	<i>Lieu</i>
8H30 – 9H30	Confirmation des inscriptions et retrait des dossards	Pôle Nautique*
9H30	Réunion des chefs d'équipes; Briefing & élection du représentant des compétiteurs	Pôle Nautique*
9h45	Contrôle du matériel & pointage des compétiteurs	Quai nul Port de la Croix
10H15	Départ Sélectif NEV	Quai nul Port de la Croix
12H30 max	Fin des courses	Quai nul Port de la Croix
11H30 – 12H30	Collation et boissons chaudes seront offertes aux participants à l'arrivée.	
13h30	Résultats & pot de l'amitié	Pôle Nautique*

*Pôle Nautique : Quai de la Croix, 29900 Concarneau

2. Modalités de la manifestation

Règlement

Le règlement appliqué est le règlement sportif de la Commission Nationale FFESSM de Nage en Eau Vive, disponible sur www.eauvive-ffessm.com

Conditions d'inscription

Le Sélectif : course de 5,4 km (soit 3 boucles), est ouvert aux compétiteurs licenciés 2019-2020 pour les catégories cadet, junior, sénior, masters.

L'Open : course de 1,8 km (soit une boucle) est ouvert à tous les licenciés dès les catégories benjamin (à partir de 10 ans), minime et pour les non-licenciés ayant souscrit un Open Pass.

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- la licence FFESSM 2020 + assurance loisir 1 ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition,

- un Certificat Médical d’Absence de Contre-indication à la pratique de la Nage en Eau Vive en compétition, établi par tout médecin daté de moins de 3 ans et accompagné de l’attestation de renseignement du questionnaire de santé.
- l’autorisation parentale pour la participation à la compétition et l’autorisation parentale en cas de contrôle anti-dopage si le nageur est mineur (voir formulaire en fin de dossier),
- une pièce d’identité reconnue par l’administration française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d’inscription. La non-présentation d’une pièce d’identité en cas de contrôle anti-dopage est considérée comme un refus de se soumettre au contrôle (cas de disqualification).

Les inscriptions & le règlement de la participation aux frais se font en ligne grâce au formulaire (cliquer sur le lien ci-contre) :

<https://www.helloasso.com/associations/cibpl-ffessm/evenements/selectif-de-course-en-ligne-nev-2019-2020-concarneau>

Pour les participants mineurs les autorisations parentales doivent être complétées scannées (ou prises en photo) et téléchargées lors de l’inscription en ligne.

La participation financière demandée s’élève à 10 euros par nageur adultes. 8 € par enfants (catégorie benjamin minime) pour les licenciés. Pour les non licenciés la participation aux frais est de 12 €.

Un teeshirt de la manifestation est en vente au prix de 5 € (réservation & paiement également en ligne).

Matériel & équipement

Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ.

Pour rappel sur les équipements ci-dessous extrait du règlement sportif NEV FFESSM :

« 5.1 – Équipement obligatoire :

L’équipement obligatoire pour tous nageurs est composé de : Un flotteur, Une combinaison iso thermique adaptée, l’ensemble des membres devant être recouvert à partir de la Classe III, Une paire de palmes. De plus, en slalom et en descente au-delà de la Cl. II d’un casque de protection homologué, selon le code du sport à partir de la classe III. En rivière de classe IV et plus, le casque recouvre l’ensemble de la boîte crânienne.

Un gilet d’aide à la flottabilité **conforme au code du sport**. Ce dernier peut être rendu obligatoire

par le comité de course concernant les manifestations NEV sur des rivières de classe I ou II.

(Cf. annexe 4 : Tableau des Flottabilités)

5.2 – Spécificité Jeunes :

Pour les catégories Jeunes : Palmes souples adaptées à l’âge et à la morphologie des enfants (les palmes longues - chasse, fibre, carbone, composites - sont interdites).

5.3 – Équipements complémentaires conseillés :

Cagoule, gants, bottillons néoprène (protection eau froide) et fixes-palmes.

5.4 – Le Flotteur :

5.4.1 – Dimensions

Le flotteur doit être insubmersible et répondre aux dimensions ci-dessous, non prise en compte

des rajouts de mousse, poignée, support de drapeau, repose tête, ridelles de surélévation de côté etc. :

Longueur : comprise entre : 0,60 m et 1,60 m

Largeur : comprise entre : 0,40 m et 0,80 m.

Hauteur : comprise entre : 0,20 m et 0,50 m.

Pour les catégories jeunes le flotteur doit être adapté à la morphologie de l'enfant. »

Modification du programme

Le comité d'organisation pourra modifier les horaires en fonction du nombre de participants.

Le comité de compétition pourra modifier, ajourner ou annuler la manifestation pour des raisons de sécurité.

3. Comités de supervision de la course

Comité d'Organisation

Responsable de l'organisation	Club Plongée de Cornouaille
	Représenté par Jacques GUILLOUX
Juge de départ	Lydie DENIS
Juge d'arrivée / chronométrateur	Lydie DENIS
Secrétaire à l'arrivé	Adeline HACHET
Contrôleur matériels compétiteurs	Gaël MARPEAU
Responsable Matériel	Philippe PERON
Délégué fédéral	Lydie DENIS
Escorte femmes	présente sur la compétition
Escorte hommes	présent sur la compétition
Responsable des jeunes	Adeline Hachet

Comité de Course

Directeur de course	Thomas CHARRON
Responsable sécurité	Adeline HACHET
Responsable chronométrage	Lydie DENIS
Responsable informatique et classement	Magali CHARRON

Comité de Compétition

Président de la CR NEV	Thomas CHARRON
Responsable de l'organisation	Jacques GUILLOUX
Directeur de Course	Thomas CHARRON
Représentant des nageurs	Elu par les chefs d'équipe

Jury de Compétition

Président de la CR NEV	Thomas CHARRON
Directeur de course	Thomas CHARRON
Responsable chronométrage	Lydie DENIS
Représentant des nageurs	Elu par les chefs d'équipe

4. Inscriptions

Afin de faciliter le travail des organisateurs les inscriptions & le paiement se font uniquement en ligne sur le site Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/cibpl-ffessm/evenements/selectif-de-course-en-ligne-nev-2019-2020-concarneau>

Il faudra télécharger les documents suivants : CACI (certificat médical) de chaque compétiteur, Licence 2020 ; et pour les mineurs autorisation parentales participation à la compétition et autorisation parentale en cas de contrôle anti-dopage (cf. page suivante)

Le règlement s'effectue en ligne sur le site Hello Asso : Un pourboire est proposé pour Hello Asso l'hébergeur du formulaire et du système de paiement. Le versement du pourboire est facultatif et le montant est libre. Sachez juste que c'est la seule source de financement de l'entreprise Hello Asso qui fournit gracieusement les services d'inscription et paiement en ligne à la Commission Régionale de Nage en Eau Vive (et aux 80 000 autres associations partenaires).

Aucune inscription ne sera prise sur place. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PARTICIPATION A LA MANIFESTATION

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné(e) _____ représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Autorise sa participation au Trophée de la Baie sélectif (5,4 km) de Course en Ligne de Nage en Eau Vive
 Open de Course en Ligne de Nage en Eau Vive (1,8 km)

qui se déroulera sur en mer dans la baie de Concarneau le dimanche 06 octobre 2019

Club de rattachement du mineur : _____

Attestation établie le : _____ À : _____

Signature du représentant légal :

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELÈVEMENT

NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné(e) : _____ représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur : _____

Attestation établie le : _____ À : _____

Signature du représentant légal :

() Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

5. Sécurité

L'organisation met en place des bateaux de sécurité : 3 fixes (1 chaque bouée) et 2 mobiles. Les participants se doivent aide et assistance en cas de problème. Un Point d'Alerte et de Premiers Secours (2 équipiers secouristes) est également prévu à terre.

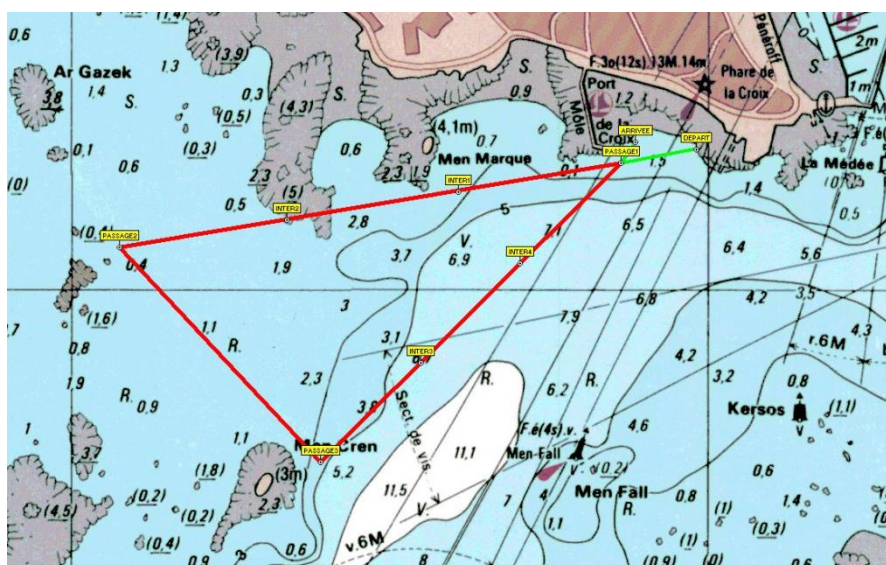
Le comité d'organisation décline toute responsabilité si un problème de quelle que nature qu'il soit survenait sur une partie non comprise dans le parcours officiel.

6. Descriptif Course : Boucle(s) dans la Baie de Concarneau

PARCOURS

Une boucle de 1,8 km sera matérialisée par trois bouées. Le départ sera positionné en bout de quai et le cône d'arrivée sera installé dans l'anse du quai.

La course de 1,8 km parcourra la boucle une fois. La courses de 5,4 km (sélective pour le championnat de France 2020) parcourra la boucle trois fois.



Chaque compétiteur doit laisser les 3 bouées du parcours main gauche.

Horaires de marée* : PM coef 37 11H19

*source : SHOM - réf. CONCARNEAU

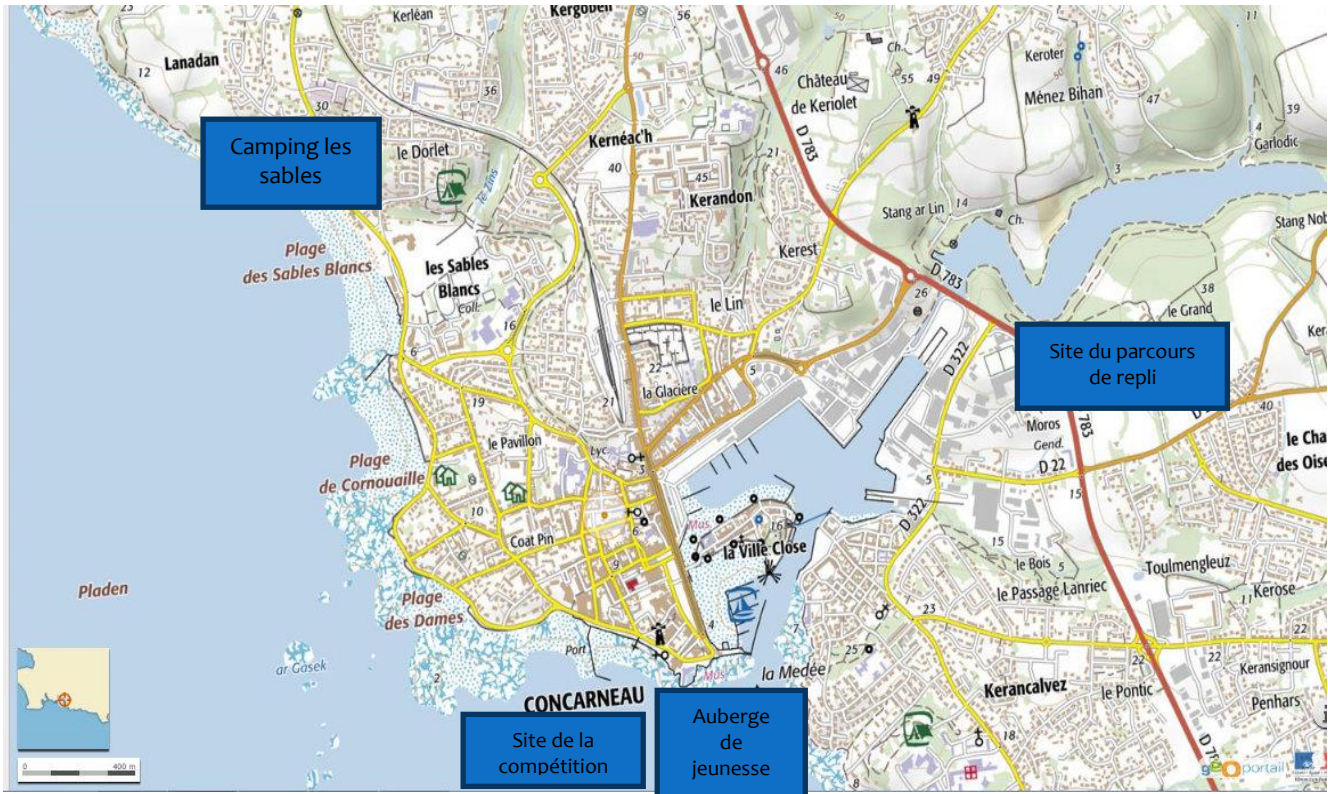
PARCOURS DE REPLI

En cas d'intempéries ne permettant pas le déroulement des courses en toute sécurité, un parcours de repli est prévu (plan d'eau douce abrité, situé à moins de 2,5 km du parcours Mer). Les chefs d'équipes seront avertis au plus tard le vendredi 4 octobre 2019.

7. Accès & Hébergements

Concarneau et sa région sont pourvus de multiples solutions d'hébergement. Le site internet de l'office du tourisme propose le recensement d'un grand nombre :

<http://tourismeconcarneau.fr/sejourner/hebergements/>



Quelques liens :

Auberge de Jeunesse : à partir de **19 €** / personnes : nuit + petit déjeuner :

Quai de la Croix 29 900 Concarneau.

02 98 97 03 47

www.aj-concarneau.org/

Camping les Sables Blancs : à partir de **76 €** le mobil homme pour 1 nuit pour 2 personnes

17 Avenue du Dorlet, 29900 Concarneau

02 98 97 16 44

www.camping-lessablesblancs.com

Hôtel Ibis Budget (hors plan à 4 km) : à partir de **49 €** la chambre 1 à 3 personnes

Rue Colguen La Croix Neuve 29900 CONCARNEAU

9. Contacts

Adresse e-mail : info-nev@cibpl.fr

Site internet de la Commission Nationale : eauvive-ffessm.com

Contact organisation : Magali Charron – 06.83.02.72.48 / magali.charron@wanadoo.fr